



L'association « Mobilité Solidaire Sud-Estuaire » offre un service de transport solidaire fondé sur le bénévolat et l'échange. Il permet aux personnes en difficultés qui ne peuvent recourir à d'autres moyens de locomotion de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Si vous êtes dépourvus de moyens de déplacement vous pouvez contacter :

Pour Corsept, tel : 07 80 57 59 41

Pour Frossay, tel : 07 80 57 59 42

Pour Paimboeuf, tel : 07 80 57 59 43

Pour Saint-Brevin, tel : 06 02 22 79 24 ; 06 02 22 79 25

Pour Saint-Père-en-Retz, tel : 06 02 22 79 19

Pour Saint-Viaud, tel : 06 02 22 79 27

Voir les conditions au verso et sur notre site :

mobilite-solidaire-se.jimdo.com





BÉNÉFICIAIRES DU TRANSPORT SOLIDAIRE

Toute personne habitant la Communauté de communes Sud Estuaire, ne disposant pas de moyen de locomotion privé ou ne pouvant utiliser un service de transport offert dans la Communauté.

Le transport solidaire ne remplace pas un moyen de transport accessible : transport public, taxi, ambulance, famille, ami...

TRANSPORTS AUTORISÉS

- Démarches administratives, judiciaires ou bancaires
- Rendez-vous médicaux, paramédicaux ou hospitaliers
- Rendez-vous pour une recherche d'emploi, une action de formation ou l'accomplissement d'un stage
- Prendre une correspondance avec un car, un train, un avion ou un covoiturage
- Aller au cimetière, au marché, au supermarché, à la pharmacie, chez le coiffeur...
- Se rendre à des cérémonies, mariage, funérailles,
- Rendre visite à des amis, à la famille, à des personnes malades...

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes Sud Estuaire et communes avoisinantes, métropoles de Saint-Nazaire et Nantes, agglomérations du Pays de Retz.

FONCTIONNEMENT

- Contacter l'association 48 heures avant le déplacement prévu, au numéro indiqué sur le recto et correspondant à votre commune de domicile.
- Indiquer la destination, le jour et les heures du déplacement, et fournir toute information requise pour apprécier le bien-fondé de la demande.
- Devenir adhérent de l'association par le paiement d'une cotisation de 3 euros.
- Dès que la disponibilité d'un chauffeur est confirmée, vous êtes informé par un appel téléphonique ou un SMS.
- Le chauffeur vous prend en charge à votre domicile et vous reconduit à celui-ci en fin de transport.
- Vous devez verser au chauffeur une indemnité de 25 centimes par kilomètre parcouru, aller et retour, depuis son domicile, plus les frais éventuels de stationnement et de péages.

Association Mobilité Solidaire Sud-Estuaire, 33 Boulevard Dumesnildot, 44560 Paimboeuf
RNA W443004816

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE